



THALES SYSTÈMES  
AÉROPORTÉS

# NAO 2015 et jours de RTT collectifs : Qu'attend-on pour en parler?

Le 20 novembre 2014

Le 2 octobre 2014, la CFDT avait transmis un courrier au PDG de notre entreprise (cf. les panneaux syndicaux CFDT) pour lui faire connaître notre souhait de voir s'ouvrir dans les meilleurs délais les Négociations Annuelles Obligatoires notamment la partie de celles-ci traitant de l'organisation des prises de congés collectifs sur l'année 2015.

Cette décision d'interpeller plutôt notre PDG que le DRH de TSA était liée à notre volonté de porter à la connaissance de tous les échelons hiérarchiques de notre entreprise les attentes des salariés en matière d'organisation de leurs vies familiales eu égard aux contraintes croisées concernant les prises de congés de chacun des membres composant la cellule familiale. Les expériences catastrophiques en la matière sur les dernières années devraient nous en avoir fait prendre conscience ...

Si nous avons été écoutés, nous n'avons pour autant pas été entendus car la réponse du DRH de TSA ne laissait pas entrevoir sa volonté de traiter rapidement l'organisation du temps de travail sur l'année 2015.

L'approche du début de l'année 2015 nous fait pointer un premier problème en matière d'organisation du temps de travail, c'est celui du vendredi 2 janvier 2015, le premier des rares ponts existants sur 2015.

L'absence de discussions dans le cadre des NAO laissera à la charge des salariés le choix de son organisation :

- journée travaillée;
- pose d'un jour de congé principal ou autre,
- pose d'un jour de RTT 2015,
- pose d'un jour de RTT 2014 pour les cadres qui peuvent sous condition prendre le reliquat jusqu'au 31 mars 2015.

Pour autant, ce vendredi 2 janvier 2015 fera suite à la fermeture collective de fin d'année 2014 du 29 au 31 décembre et sera le seul jour travaillé de la semaine.

Sur les sites partagés entre plusieurs sociétés (TOSA à Elancourt, TUS à Brest) les autres sociétés seront certainement fermées (discussions en cours à TOSA). Comment alors promouvoir des fermetures collectives sous prétexte :

- d'économies d'échelle sur la gestion des sites,
- de meilleure efficacité lorsque nous travaillons tous ensemble.

Le lundi 30 novembre 2014 n'avait pas été choisi par la DRH pour organiser un pont en plaçant un des jours de RTT collectifs prévus à cet effet. Les salariés qui sont venus travailler cette journée auront apprécié la clairvoyance de nos dirigeants des ressources humaines en la matière.

Aussi, pour ne pas rejouer un mauvais match, la CFDT a transmis le 17 novembre 2014 le courrier que vous trouverez au verso de ce papier.

### **Information de dernière minute :**

En réponse à notre courrier, la Direction de TSA a décidé d'ouvrir la partie des NAO 2015 traitant du temps de travail dans les prochains jours. Nous attendons qu'elle fixe la date de la première réunion.

Le 18 novembre 2014

A :

M. Laurent WALLER,  
Directeur des Relations Sociales  
Thales Systèmes Aéroportés  
2 avenue Gay-Lussac  
78 851 Elancourt

Copie :

M. Pierre Henri HARAN,  
Directeur des Ressources Humaines  
Thales Systèmes Aéroportés

Monsieur le Directeur,

Alors qu'approche la fin de l'année 2014 et l'heure des premiers bilans pour celle-ci, force est de constater que cette année aura été, à plus d'un titre, difficile pour les salariés de TSA. Nous notons, dans les difficultés rencontrées :

- La poursuite de l'adaptation de l'entreprise au travers de :
  - L'application de la GAE 2013-2014,
  - Les efforts consentis dans le cadre des détachements, des missions inter-sites pour traiter les secteurs en sous-activité,
  - Les efforts consentis au titre de la formation, des PAC et du tutorat.
- Les contraintes qui ont pesé sur les prises de congés :
  - Les fermetures collectives dont celle de l'été 2014,
  - Les prises forcées des reliquats de congés des années précédentes.

Pour autant, les salariés de notre entreprise n'ont pas mesuré leurs efforts tout au long de cette année de contraintes et ont contribué à la bonne situation économique et commerciale de TSA ainsi qu'à la bonne préparation des offres et propositions attendues pour 2015 (Rafale Export, ...).

Aussi, pour montrer aux salariés de TSA un gage de reconnaissance du travail accompli sur 2014, la CFDT demande à la Direction de TSA de décréter exceptionnellement un jour chômé pour le vendredi 2 janvier 2015.

Votre volonté de ne pas engager rapidement la négociation annuelle obligatoire en ce qui concerne l'organisation des jours de congés 2015 (RTT collectives) entraîne un « vide » en matière d'accord conventionnel pour traiter cette 1<sup>ère</sup> journée de pont sur l'année 2015.

Par ailleurs, une décision favorable de votre part permettrait à tous les salariés une reprise du travail repoussée au lundi 5 janvier 2015 et rationaliserait la période de fermeture sur des semaines complètes pour les trois sites (TOSA : fermeture probable sur Elancourt, TUS fermé sur Brest) engageant en cela une meilleure « rentabilité » de l'opération.

De plus, le « syndrome du 10 novembre 2014 » nous a montré les effets contre-productifs du mauvais positionnement des jours de RTT collectifs sur l'année 2014.

Dans l'attente de votre réponse à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Pour la CFDT de TSA,  
Le Délégué Syndical Central référent.